

MAIRIE DE MONTAGNY



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 avril 2017

La séance est ouverte à 19 heures 00.

Etaient présents : Mmes CARTIER - FRAISSE-SIBILLE - JEANJEAN-MARECHAL - LASSALLE - MARTINAUD - PAILLASSEUR - TEDESCHI - TURPIN
Mrs BAUDUIN - BESSON - DUMONT-BURDIN - FOUILLAND - GERGAUD - MEUNIER - MOREAU - RIGNANESE - TOURNIER.

Ont donné pouvoirs : de Sophie GAY à Josette CARTIER ;
de Jacqueline PONE-VANHAUWAERT à Sandrine FRAISSE-SIBILLE ;
de Jean-Marc PROST à Jean-Louis GERGAUD ;
de Catherine LARME-CATHERINEAU à Marie-Christine LASSALLE.

Etaient absents : Stéphane GAUMOND - Lionel SAYLLAC.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 23 février 2017 :
Adopté par 19 voix pour et 2 abstentions.

Délibération 2017-015 Compte administratif de Monsieur le Maire exercice 2016 : Monsieur le Maire nous expose que le résultat de clôture de la section de fonctionnement est de 729 704,27 euros, le résultat de clôture de la section d'investissement est de 996 080,04 euros, le reste à réaliser en dépenses est de 1 219 417,55 euros. Le besoin de financement est donc de 223 337,51 euros. Le résultat global des deux sections est de 1 725 784,31 euros. Avant l'approbation Monsieur le Maire sort de la salle.

Adoptée par 15 voix pour et 4 abstentions.

Délibération 2017-016 Compte de gestion du Trésorier principal exercice 2016 : il va être procédé à l'examen et à l'approbation du compte de gestion de la commune exercice 2016 présenté par Mme Morand Trésorière principale d'Oullins, Receveur principal de la commune. Résultat de clôture 2016 de la section de fonctionnement 729 704,27 euros, résultat de clôture 2016 de la fonction d'investissement 996 080,04 euros, en conséquence le résultat global des 2 sections est de 1 725 784,31 euros.

Adoptée par 17 voix pour et 4 abstentions.

Délibération 2017-017 Affectation du résultat de fonctionnement exercice 2016 : le compte administratif exercice 2016 tel qu'approuvé en la présente séance laisse apparaître le résultat suivant : section de fonctionnement : un excédent de 729 704,27 euros ; section d'investissement : un excédent de 996 080,04 euros mais que le reste à réaliser en dépenses est de 1 219 417,55 euros, le résultat cumulé de l'exercice est de - 223 337,51 euros.

Compte tenu de ces résultats Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter 223 337,51 euros en section d'investissement à l'article 1068, à l'effet de combler totalement ce besoin et de laisser en report à nouveau au compte 002 recettes de la section de fonctionnement la somme de 506 366,76 euros.

Adoptée par 17 voix pour et 4 abstentions.

Délibération 2017-018 Budget primitif exercice 2017 : Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de la commune exercice 2017 :

- section de fonctionnement en dépenses et en recettes 3 071 933,68 euros avec un virement de section à section de 623 449,68 euros, afin d'équilibrer le section d'investissement.
 - section d'investissement en dépenses et en recettes 2 180 348,23 euros (comprenant des restes à réaliser en dépenses pour un montant de 1 219 417,55 euros),
- d'où il ressort un total des deux sections de 5 252 281,91 euros, comprenant la reprise du résultat de l'exercice 2016, à savoir un excédent de fonctionnement de 729 704,27 euros, et un excédent reporté d'investissement de 996 080,04 euros.

Adoptée par 17 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

Délibération 2017-019 Modification des délibérations 2014-025 et 2015-031 – Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux : Monsieur le Maire précise que l'enveloppe globale n'a pas été complètement attribuée et il souhaite donc verser une indemnité à deux autres conseillers municipaux.

Les indemnités sont donc les suivantes : Monsieur le Maire 1 664,38 € - Monsieur Fouilland 638,66 € - Monsieur Besson 638,66 € - Monsieur Rignanese 638,66 € - Madame Cartier 437,38 € - Madame Pone-Vanhauwaert 508,99 € - Madame Jeanjean-Maréchal 203,60 € - Monsieur Sayllac 203,60 € - Madame Paillasseur 203,60 € - Madame Tedeschi 101,80 € - Madame Fraisse-Sibille 101,80 € - Madame Lassalle 77,80 € - Monsieur Dumont-Burdin 77,80 €.

Adoptée par 18 voix pour et 3 voix contre.

Délibération 2017-020 Subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un trail intercommunal : en 2016 un trail a été organisé par 5 communes. Il s'agit de Charly, Grigny, Millery, Vernaison et Montagny. Pour les frais d'organisation Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 500 euros.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2017-021 SYDER – Charges résiduelles 2017 : a somme de 183 962,68 € est la participation due au SYDER, que Monsieur le Maire propose de fiscaliser.

Adoptée par 17 voix pour et 4 voix contre.

Délibération 2017-022 Taux d'imposition des taxes directes locales – exercice 2017 : Monsieur le Maire propose d'approuver les taux d'imposition suivants : taxe d'habitation 11,41 % - taxe foncière sur les propriétés bâties 11,82 %, taxe foncière sur les propriétés non bâties inchangée 46 %.

Adoptée par 17 voix pour et 4 voix contre.

Délibération 2017-023 Désignation d'un correspondant défense : il convient de désigner un correspondant défense et Monsieur le Maire propose Monsieur Rignanese.

Adoptée à l'unanimité.

- Information diverse :
nouvelles délégations attribuées aux élus de la majorité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 15.

Le Maire,

signé

Jean-Louis GERGAUD